



ASSEMBLEE GENERALE DE LA MAISON DES LYCEENS (MDL) DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024

Le Président (Marwane EL HARCHALI) ayant quitté l'établissement, M. FAURET ouvre la réunion à 12H30 en salle E 101. 43 élèves étaient présents.

« La MDL fonctionne depuis le 5 janvier 2016 conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901.

Les statuts ont été votés en assemblée générale et déposés auprès de la Préfecture du Lot-et-Garonne en octobre 2015. L'association dispose d'un compte à la banque populaire d'Aiguillon.

L'Article 3 décrit « l'Objet et les moyens d'action » de la MDL.

➤ L'association a pour objet de fédérer les initiatives portées par les lycéens de l'établissement au service de l'intérêt collectif, notamment dans les domaines culturels, artistiques, sportifs et humanitaires.

Elle participe également à l'amélioration du cadre de vie des lycéens (petit mobilier et autres petits équipements de la salle du foyer ...)

➤ L'association se fixe comme moyens d'action de :

- développer la prise de responsabilité des élèves au sein de l'établissement;
- favoriser leur accès à l'autonomie en stimulant leur créativité, l'esprit d'initiative, le travail en équipe et le goût d'entreprendre ;
- faciliter l'organisation d'activités pouvant générer des rentrées de fonds nécessaires à la vie de l'association ;
- contribuer à la vie culturelle de l'établissement, en encourageant notamment l'organisation et la participation à des manifestations culturelles ou sportives ;
- promouvoir les moyens d'expression reconnus aux lycéens et codifiés dans le Livre V du Code de l'éducation.

L'association vit grâce à deux ressources essentielles : les cotisations des familles et les recettes de l'opération « photos de classe ». Des subventions peuvent également alimenter les fonds de l'association.

L'assemblée générale débute l'exercice 2024-2025

L'ordre du jour est le suivant :

Rapport d'activité 2023-2024

Informations financières et vote

 du montant de la participation pour les séjours et les autres projets 2024-2025

 du montant de la cotisation 2025-2026

 du contrat avec la société de Photographie BARRETO pour l'année 2025-2026

 Election du conseil d'administration de 7 à 11 élèves qui élit le bureau :

le Président - le Trésorier – le Secrétaire.

 Présentation des activités et des projets pour 2024-2025

 Modification des statuts

 Questions diverses

L'association a répondu favorablement à toutes les demandes émanant aussi bien des enseignants que des élèves avec comme priorité des décisions votées dans une totale équité par les responsables élèves du bureau et du Conseil d'administration de la MDL, en relation avec la Vice-Présidente du CVL. Le but est de créer une dynamique entre ces deux entités. Chaque demande doit être obligatoirement motivée par **une FICHE PROJET**. Dans un souci de transparence, un procès-verbal est rédigé après chacune des réunions, il est affiché dans la salle du foyer.

FINANCEMENTS DES PROJETS 2023 - 2024

➤ pédagogiques (1461€)

THEME	ELEVES	MONTANT	DEMANDEUR
Séjour à Paris	50	1250€	MME LAFARGUE
Concours d'affiches HIDA	/	115€	M. SAUVAUD
Concours Campeonato	/	96€	MME PEREZ

➤ éducatifs (3998€) : Sorties récréatives et culturelles pour les internes (Bowling – Patinoire - Cap Cauderoue – Laser Games – Théâtre à l'Espace d'Albret à Nérac – Soirées Internat et autres animations...) **1914€** - Achat de canapés pour la salle du foyer **899€** - Sortie ski **400€** - Equipements pour la salle de musique **453€** - Bal de Promo des Terminales **332€**...

BILAN FINANCIER

Recettes des cotisations et des photographies

	ADHERENTS	MONTANT	PHOTOS
2024-2025	284	3341,00€	
2023-2024	313	3656,00€	1526€
2022-2023	370	3507,00€	1738€
2021-2022	392	3734,50€	1999€
2020-2021	250	2419,60€	1820€
2019-2020	438	4310,00€	1737€
2018-2019	392	3906,70€	1991€

Les recettes provenant des cotisations baissent régulièrement. On pourrait faire un rappel à cotisation.

61,2% des élèves ont payé leur cotisation. Les recettes des photos de classe baissent également. Le Conseil régional nous a accordé cette année une subvention de **1000€** pour le projet Internat : sorties récréatives et culturelles...

Nous avons enregistré une belle rentrée d'argent avec le versement de **1853,29€** de la course solidaire du jeudi 12 octobre 2023. La MDL remercie Mmes DUBOIS - OLIVARES et l'équipe EPS.

Nous commençons l'année 2024-2025 avec un solde positif de **13382,65€**.

L'association héberge sur son compte : 2234,36€ (Voyage en Sicile 2019-2020) et 364.57€ des ventes des chocolats Guinguet pour un projet ST2S.

VOTE DE QUATRE POINTS

➤ Le montant de la participation par élève pour un séjour de plusieurs nuits

La participation par élève était de 25€ par élève. L'an dernier, le voyage en Espagne n'a pas pu s'organiser (économie de 1500€ pour la MDL).

Les élèves décident à la majorité des voix de porter la participation à **30€** par élève.

➤ Le montant de la cotisation pour 2025-2026

Il y a deux ans, nous avions décidé une augmentation de la cotisation de 10 à 12€, 20€ pour deux enfants ou plus en lycée.

Les élèves décident à la majorité des voix de maintenir la cotisation à 12€ pour un élève et à 20€ pour deux élèves ou plus en lycée.

➤ La reconduction du contrat « photo de classe » avec la société BARRETO pour 2025-2026

Proposition adoptée à l'unanimité

➤ Toute demande de subvention doit être obligatoirement formulée sur une fiche projet.

Proposition adoptée à l'unanimité

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 7 à 11 membres

Election du bureau :

Président : Yann VIGEON TG2

Trésorier : Nathan GAYRAUD TG4

Secrétaire : Lilia AISSAOUI TG2

Vice-présidents : Rita COMPERE TG1 - Eliot DEFENDI TG1 - Eloane DUPUY TG1

Jules ALFONSI TG4 - Eva LANDERS TG4

Vice-trésorier : Kaylian DIALLO TG4

Vice-secrétaires : Oriane CAVALIN TG2 - Célia PIERS TG2

PRESENTATION DES PROJETS ET DES ACTIVITES POUR 2024 - 2025

THEME	ELEVES	PARTICIPATION	ACCORD	DEMANDEUR
Séjour à Londres	49	30€ par élève	OUI	MMES CAMES - LAFARGUE
Séjour en Provence	10	30€ par élève	OUI	MME GAUJOUX-CARTAYRADE
Séjour à Strasbourg	57	30€ par élève	OUI	MME TRABUT
Séjour à Paris	63	30€ par élève	OUI	M. SAUVAUD - MME GONZALEZ
Séjour à Calahorra	20	30€ par élève	OUI	MME GONZALEZ
Visite de Bordeaux du XVIII°	57	285€	OUI	MME LAFARGUE - M. SAUVAUD
Visite château Montaigne	34	272€	OUI	M. DURIEUX
Prix des carnets de lecture	147	150€	OUI	M. DURIEUX - MME COMBIER MME SAUVAUD
Prix littéraire « Tatoulu »	19	250€	OUI	M. DURIEUX
Sortie ski à Peyragudes	40	400€	OUI	M. LISZKOWSKI
Ateliers théâtraux	118	300€	OUI	M. DURIEUX - MME COMBIER
Animations INTERNAT	102	600€	OUI	M. FAURET
Salle de musique	464	400€	OUI	CLUB MUSIQUE
Serviettes hygiéniques	503	130€	OUI	CVL

- L'assemblée a validé toutes les demandes de financement, elle a seulement décidé la baisse de la participation du projet « Ateliers théâtraux » de 708€ à 300€ (même montant que l'établissement).
- Il faut continuer le projet de la « précarité menstruelle » lancé à STENDHAL en février 2021 par deux élèves de Terminale. Le premier achat des serviettes avait été assuré par la MDL, le second par la MDC, le troisième par l'établissement. La MDL assurera ce financement pour 2024-2025.

- Le club MUSIQUE fonctionne dans le cadre de la Maison des Lycéens.
La première réunion se déroulera le mardi 24 septembre à 16H20.

➤ Modification des statuts seulement une fois le CA élu

L'assemblée propose la suppression de l'article 10 « Le contrôle financier ».

Décision adoptée à l'unanimité.

L'assemblée propose d'ajouter **alinéa g** : « L'association peut participer au financement de projets portés par les enseignants mais ne doit pas se substituer à l'établissement pour le financement des projets pédagogiques ».

Décision adoptée à l'unanimité.

La proposition de demander obligatoirement le versement de la cotisation de 12€ à tous les élèves qui utilisent la salle du foyer ou la salle de musique est rejetée par l'assemblée avec une très large majorité.

Un groupe d'élèves est intéressé pour travailler sur le projet de la précarité menstruelle en relation avec MME GROB, infirmière dans l'établissement.

Le vote de nouvelles participations pourra être décidé lors de la prochaine réunion en janvier 2025. En cas de décision urgente, rappel de l'article 7 des statuts de l'association : « Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la moitié au moins de ses membres est présent (attribution des financements pour les projets par exemple) ».

Le Président de la MDL doit, pour les questions générales, prendre les décisions en concertation avec les autres membres du bureau.

L'association a souscrit un contrat Multirisque Raqvam auprès de la MAIF.

La déclaration de la liste des élèves chargés de l'administration de la MDL et la modification des statuts seront envoyées aux services de la sous-préfecture du Lot-et-Garonne à Marmande.

Le vendredi 27 septembre 2024 à Aiguillon

Le Président

Yann VIGEON TG2

Le Trésorier

Nathan GAYRAUD TG4

La Secrétaire

Lilia AISSAOUI TG2

Association Maison Des Lycéens STENDHAL
LE PRESIDENT